

LES SINGULARITÉS DU PLURIEL

Marie-Louise Pelus-Kaplan,
ICT, Université Paris Diderot,
Sociétés plurielles, Inalco, Sorbonne Paris Cité

Gabrielle Chomentowski,
Sociétés plurielles, Inalco, Sorbonne Paris Cité

Madalina Vartejanu-Joubert,
Sociétés plurielles, CERMOM, Inalco, Sorbonne Paris Cité

Sociétés Plurielles n° 2 Epistémologies du pluriel

Les **Presses de l'Inalco** publient des ouvrages scientifiques et des revues qui associent aires culturelles et champs disciplinaires. Elles diffusent les bonnes pratiques éditoriales définies par BSN.

EXIGENCE DE QUALITÉ avec des évaluations en double aveugle ;

OPEN ACCESS : diffusion internationale et ouvrages toujours disponibles ;

LICENCES D'ÉDITION SOUS CREATIVE COMMONS pour protéger les auteurs et leurs droits ;

PUBLICATIONS MULTISUPPORTS ET ENRICHISSEMENTS sémantiques et audio-visuels ;

MÉTADONNÉES MULTILINGUES : titres, résumés, mots-clés.

L'offre éditoriale s'organise autour de collections aires géographiques (AsieS, EuropeS, AfriqueS, MéditerranéesS, TransAireS, AmériqueS, OcéanieS) et de séries correspondant à des regroupements disciplinaires (langues et linguistique, sciences humaines et sociales, arts et lettres, sciences politiques, économiques et juridiques, oralité, traduction).

Les **Presses de l'Inalco** éditent de nombreuses revues : *Cahiers balkaniques*, *Cahiers de littérature orale*, *Cipango*, *Cipango – Japanese studies*, *Études océan Indien*, *Études finno-ougriennes*, *Mandenkan*, *Slovo*, *Sociétés Plurielles*, *Yod*.

Les singularités du pluriel

Marie-Louise Pelus-Kaplan,
ICT, Université Paris Diderot,
Sociétés plurielles, Inalco, Sorbonne Paris Cité

Gabrielle Chomentowski,
Sociétés plurielles, Inalco, Sorbonne Paris Cité

Madalina Vartejanu-Joubert,
Sociétés plurielles, CERMOM, Inalco, Sorbonne Paris Cité

Pour son premier numéro thématique, la revue en ligne *Sociétés plurielles* avait voulu réagir à l'actualité en lançant un appel à communications centré sur « Les sciences humaines et sociales à l'épreuve de l'événement ». Le deuxième numéro se devait dès lors de revenir aux fondamentaux du groupe « Sociétés plurielles », programme interdisciplinaire de l'USPC, en lançant un appel à communications sur le sujet des « Epistémologies du pluriel ». En réponse à ce nouvel appel, le comité de rédaction de *Sociétés plurielles* a retenu six articles qui ont tous fait l'objet d'une évaluation en double aveugle par des personnes compétentes sur les questions abordées.

L'appel s'adressait d'une manière générale à des spécialistes de toutes sciences, aussi bien des sciences « exactes » ou « dures » que des sciences humaines et sociales. Mais seuls des spécialistes de ces dernières ont répondu, et encore de manière très inégale, puisque les sociologues sont majoritairement représentés dans ce numéro. Leurs contributions montrent de toute évidence que réfléchir aux concepts de pluriel ou de pluralité ne va pas sans une réflexion, quasi obligatoire, sur leur(s) antonymes. La multiplicité des termes apparentés, ou corrélés, soit à

la notion de pluriel, soit à celle de son contraire, le singulier, conduit à ouvrir le champ de l'analyse. Il n'est sans doute pas inutile de balayer rapidement, dans un premier temps, le spectre des vocables susceptibles d'être utilisés dans une réflexion sur le pluriel.

En grammaire, le singulier s'oppose au pluriel, qui presque partout désigne les nombres supérieurs à un, certaines langues toutefois utilisant une forme particulière, celle du « duel », pour désigner le nombre deux, ou encore la paire. En arithmétique, c'est le chiffre 1, et donc la notion d'unité ou d'unicité, qui s'oppose aux autres chiffres allant de deux à l'infini, et donc à la notion de pluralité, mais également au possible fractionnement de l'unité en un nombre de parties qui peut être lui aussi illimité.

Notons que ces concepts de base, qu'ils soient grammaticaux ou mathématiques, revêtent fréquemment dans le langage courant des significations tendant vers l'expression d'une qualité, ou vers la suggestion d'une appréciation, positive ou négative. Ainsi le terme « singulier » peut être entendu au sens d'étonnant, voire de bizarre, et être opposé à un pluriel qui reflèterait l'habituel, le normal, la norme. Mais on peut également, en sens contraire, valoriser la singularité, l'exception, et déprécier face à elle le normal, devenu le banal.

Même chose lorsque l'on part de l'opposition entre l'individu et la foule, assimilée à la collectivité, au groupe, au peuple : l'individualisme, présenté souvent comme une des formes de l'égoïsme, ou de l'anormal, peut être néanmoins valorisé quand on le confronte, en matière de création artistique ou littéraire par exemple, au conformisme des masses, ou encore, sur le terrain politique, à des configurations socio-politiques stigmatisées, voire refusées par les défenseurs de la liberté individuelle sous les noms de collectivisme, de populisme, de communisme, de totalitarisme...

Même opposition, et mêmes possibilités de retournement des appréciations lorsque l'on assimile le singulier à ce qui est simple, pur, et le pluriel à ce qui est complexe, composé ou composite : le singulier, le simple sont proches de l'identique, du répétitif ; le complexe et le composé sont proches du divers, de la diversité. Le simple est univoque, le composé peut être perçu comme plurivoque, voire comme équivoque. On le voit, l'analyse sémantique des termes associés au pluriel comme au singulier peut entraîner des réflexions sans fin, allant dans des directions opposées. Le mieux est donc de laisser maintenant la parole aux auteurs de ce numéro. Sous leurs plumes apparaît la grande richesse de l'épistémologie tant du pluriel que du singulier, quel que soit le domaine dans lequel la réflexion se situe.

La philosophie depuis toujours s'interroge sur les origines et les modalités de la connaissance. Claude Compagnone, qui se réclame à la fois de la sociologie,

de la philosophie et de l'épistémologie, s'attache à rendre compte de la façon dont des conceptions plurielles de la réalité font partie du processus même de la connaissance. À partir de quelques exemples concrets, il montre la différence d'appréciations portées sur un même objet par des personnes d'origines ou de formations différentes. Son article vise à montrer comment on peut entendre que les divers points de vue des acteurs sur une même réalité sont socialement et matériellement situés. En s'appuyant notamment sur l'approche de J.P. Darré, sur le néo-pragmatisme de H. Putnam, ainsi que sur les travaux de divers linguistes et psychologues, il étudie, d'un point de vue constructiviste, la façon dont on peut entendre le rapport qui peut être établi entre réalité et connaissance. Il souligne ainsi que la vérité dépend de l'adéquation de la connaissance à une réalité plurielle, et met en valeur les propriétés interactionnelles des choses. Il fait aussi apparaître la nature sociale des conceptions et discute, à partir de la notion de point de vue développée par A. Schütz, de la caractérisation sociale de ces points de vue.

Bien davantage encore ancrés dans les réalités sociales, les deux articles sur le concept et la rhétorique de la diversité montrent à quel point cette dernière idée est fondamentale pour qui s'intéresse aux sociétés plurielles et au pluralisme au sein des sociétés.

Dans une approche critique, la sociologue Milena Doytcheva analyse les notions, très à la mode depuis une vingtaine d'années tant en France qu'en Grande-Bretagne, de diversité et même de « super-diversité », ainsi que les politiques qu'elles inspirent. Prenant comme point de départ l'émergence du concept de (super-)diversité dans les arènes académiques et politiques, son article met à l'épreuve l'idée communément reçue d'un « tournant » soi-disant lié à ce nouveau paradigme dans l'étude des phénomènes d'hétérogénéité et de pluralisme culturel. Le but poursuivi dans l'article est de passer au crible de la critique l'évolution du concept de diversité en confrontant la construction d'une norme de la diversité – dans la pratique scientifique, professionnelle et politique – aux usages et appropriations spécifiques des acteurs sociaux. Conçue, lors de sa genèse, comme point d'articulation entre les préoccupations en faveur de l'égalité raciale et du pluralisme culturel, la notion de diversité, devenue très populaire, a rapidement dépassé les perspectives anti-discriminatoires de ses origines, pour devenir synonyme d'une société idéale, dans laquelle aucune référence culturelle n'a la priorité, ce qu'elle nomme le « blanchiment » de la diversité. L'auteure situe historiquement son analyse, d'abord dans le contexte de la Grande-Bretagne des années 1990-2000, où le terme de « super-diversité » fait son entrée dans le monde académique pour attirer l'attention sur les phénomènes d'éclatement et d'individualisation croissante de la société. Dans les zones urbaines en particulier, des processus rapides de différenciation sociale sapent la vieille notion de

« minorité » ; désormais désigné comme une « multiculture », le pluralisme culturel apparaît de moins en moins comme une affaire de « groupes », de collectivités ou de minorités, et de plus en plus comme le fait d'« individus singularisés, dispersés, détachés des catégories ontologiques habituelles de "races", d'âge, de genre, d'ethnicité ». Liée à la transformation des modèles migratoires, beaucoup plus variés que par le passé, la « diversification de la diversité » conduit à la notion de « super-diversité », soulignant la conjonction de l'ethnicité avec un grand nombre d'autres catégories, et incitant à adopter une nouvelle définition, désormais « multidimensionnelle », de la diversité, définition qui invite à aller « au-delà du groupe ethnique comme unité d'analyse et objet d'étude ».

M. Doytcheva s'interroge alors sur « [les] conditions faisant que la diversité puisse produire de l'égalité ». Car parallèlement au « tournant de la diversité », on constate en effet, en France tout particulièrement depuis les années 2000, « un contexte idéologique de stigmatisation et de méfiance accrue vis-à-vis de (certains) groupes et collectivités, désignés par la religion, la couleur de peau, une "origine", et parallèlement une politique répressive et liberticide, particulièrement en matière d'immigration ». Dans le champ de l'emploi, les acteurs sociaux tendent à pratiquer une « diversité sélective » excluant certaines catégories, comme les femmes voilées, les homosexuel(le)s ou les étrangers clandestins. Dans ce nouveau contexte, « les références incantatoires à une "diversité globale" se transforment en une stratégie aboutissant à définir des "diversités à la carte". » Le risque est grand, donc, de voir l'« éloge de la diversité » devenir celui de « la bonne diversité », les politiques de la diversité « naturalisant » et domestiquant certaines formes de différences et d'altérité, mais pas toutes, dessinant « une ligne de partage entre les minoritaires perçus comme assimilables et d'autres qui continuent à être construits comme une "menace" à la nation ». L'auteure conclut ainsi à la possibilité d'un retournement idéologique de la notion de diversité, qui peut se trouver « mobilisée dans la justification de situations d'exclusion et de domination sociale », et suggère de « rendre la notion de diversité solidaire de celle de discrimination » afin d'articuler, « dans le débat comme dans l'action publique, la reconnaissance de la diversité à la lutte contre les préjugés et les différentes formes d'inégalité ».

Dans son article centré sur « la rhétorique contemporaine de la diversité », Emmanuelle Bruneel justement, se référant aux travaux de Milena Doytcheva, se penche plus particulièrement sur les discours de responsabilité sociétale des entreprises signataires, à partir de 2004, de la « charte de la diversité ». Elle analyse la manière dont la notion de « diversité » se saisit de la problématique du pluriel social, et se préoccupe de voir « ce qui se joue en termes d'épistémologie du pluriel dans cette rhétorique de la diversité » basée « sur une conception multiculturaliste

de la société », sur une « qualification du corps social comme non homogène et multiple ». Tout comme M. Doytcheva, E. Bruneel voit dans la référence à la diversité un « facteur de dépolitisation des questions de discrimination », une manière pour les entreprises de « positiver » en présentant « la promotion de la diversité comme l'envers de la lutte contre les discriminations », mais ceci « a pour effet d'occulter les problématiques proprement sociopolitiques qui conduisent à l'existence de multiples formes de discriminations (telles que racisme, sexisme, homophobie, etc.) ». Son propos est en fait de montrer que la rhétorique de la diversité « opère une qualification de l'"être pluriel de la société" selon des significations racialisantes et altérisantes qui confinent à la stéréotypie ». Emmanuelle Bruneel montre à son tour ce que le discours français sur la diversité doit au multiculturalisme anglo-saxon. Mais conformément aux pratiques des sciences de l'information et de la communication desquelles elle se réclame plus particulièrement, elle focalise son attention sur les documents de communication des entreprises (les images, et plus encore les discours) afin de voir de quelles façons la diversité est dans ces documents à la fois « mise en formes » et « mise en scène ». L'analyse des images conduit à l'idée que la prise en compte de l'altérité se voit manifestée par la mise en évidence que l'« Autre » est d'une autre couleur que celle du référentiel blanc, la « blanchité » se présentant alors comme la « norme impensée », un processus qui est donc à la fois altérisant et racialisant. Dans le contexte de la mondialisation, favorisant le recrutement international par les entreprises, depuis 2004, la notion de « diversité » n'est plus arrimée à des thématiques sociales ou politiques, polémiques et conflictuelles ; la rhétorique de la diversité ne subsiste plus que pour refléter le pari, visiblement réussi dans les grandes organisations, d'internationalisation des ressources humaines ; mais si les personnels employés sont diversifiés en termes de nationalités, ils ne le sont pas forcément en termes d'origine sociale. Les conflits sociaux sont gommés, minimisés dans la présentation actuelle de la diversité. Le propos ici consiste à pointer les enjeux politiques sous-jacents à l'instrumentation managériale de la diversité par la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), en prenant appui sur des travaux récents de science politique qui soulignent d'une part l'aspect dépolitisant et non normatif de l'usage de la notion de « diversité » et d'autre part son caractère instrumental au service de la rentabilité de l'entreprise. En conclusion, les emplois du terme « diversité » dans les discours contemporains des entreprises ou organisations révèlent une « énonciation paradoxale de la dimension plurielle des sociétés. » La rhétorique de la « diversité » n'a pas pour objet de rendre compte des problématiques réelles d'altérité, mais elle active « un processus d'altérisation qui réduit les figures à des catégories stéréotypées » selon un décalage assez net avec ses objectifs de départ (lutte contre les stéréotypes notamment). Et se référant

à Levinas, l'auteure conclut à la nécessité de « penser l'Autre en tant qu'autre personne, qu'autre singularité, qu'autre individu particulier ».

Centrés sur les usages du terme « diversité » pour qualifier des « sociétés plurielles », ces deux articles confirment ce que nous avons noté au départ : l'usage des vocables désignant le pluriel, dans nos sociétés actuelles, est ambigu. Un même terme, comme celui de diversité, peut être chargé de connotations positives ou négatives, il correspond à un état de fait qu'on voudrait, selon les lieux et les moments, stigmatiser ou au contraire encenser et proposer en modèle, avec à chaque fois le risque de favoriser des injustices, des discriminations, positives ou négatives.

Si l'on sort de la problématique centrée sur le caractère, pluriel ou non, des sociétés actuelles, pour s'intéresser plus particulièrement à l'épistémologie du pluriel dans d'autres sciences de l'Homme, telle l'anthropologie, on voit surgir, pour désigner la coexistence de groupes d'individus au sein des sociétés, l'usage d'autres concepts que celui de la diversité. À une époque où l'on raisonnait encore en termes de races humaines, avec toutes les dérives politiques liées à cette notion, Franz Boas, anthropologue américain d'origine allemande (1858-1942) se sert des méthodes statistiques pour détourner l'anthropologie physique de ses objectifs taxinomiques, et mettre en avant une pensée de la relation fondée sur la variation et les phénomènes de corrélation. Boas préfère penser les « types » au pluriel pour mieux observer les jeux d'emprunts et de mélanges qui se manifestent dans les limites de la plasticité humaine. Camille Joseph montre dans son article qu'après s'être formé, dès ses débuts en Allemagne, aux méthodes anthropométriques auprès de Rudolf Virchow, Boas aborde, à son arrivée en Amérique du Nord, aussi bien les questions traditionnelles d'anthropologie physique à partir de l'étude des crânes des tribus indiennes, que les questions sociales d'une brûlante actualité, ceci dans le contexte des arrivées massives de nouveaux immigrants aux USA, où l'on commençait à s'inquiéter des menaces grandissantes contre la suprématie et la pureté de la « race anglo-saxonne ». À la tête d'un groupe enquêtant sur les caractéristiques anthropométriques de plus de 17000 immigrants arrivés entre 1908 et 1910, Boas parvient, par son travail statistique, « à faire s'effondrer un certain nombre d'évidences liées à l'idée même de race », en démontrant « l'instabilité, tant spatiale qu'historique, des types humains », et en concluant à la variabilité fondamentale du type, qui « cesse d'apparaître comme une catégorie dont les contours seraient bien délimitables pour être en fait défini comme une variable mathématique utilisée à des fins de comparaison ».

Chez Boas, le travail anthropométrique « a contribué à bouleverser les connaissances de son époque sur l'héritage biologique ou encore sur l'influence du milieu, et a rendu possible l'émergence d'une pensée de la relation qui ne

présuppose aucune ligne de développement spécifique et rompt avec l'idée d'une causalité unidirectionnelle ». L'article conclut sur l'idée que « l'originalité, voire la modernité, de l'anthropologue [Boas] ne réside pas dans la mise au rebut de l'anthropologie physique, dont l'idéologie aurait été uniformément raciste et évolutionniste. Son intérêt tient au contraire à son engagement de plain-pied dans le travail empirique de collecte de données et dans le calcul complexe de statistiques viables ».

Par-delà cette conclusion sur l'apport de Boas à la science anthropologique, il nous faut insister sur l'intérêt tout particulier que présente cet article pour la question spécifique des « épistémologies du pluriel ». Ce que nous avons souligné au début de l'introduction, à savoir l'ambiguïté des concepts corrélés, soit au pluriel, soit au singulier, concepts qui peuvent être soit valorisés, soit stigmatisés, selon les circonstances dans lesquelles est menée la réflexion, apparaît ici en pleine lumière. La notion de la « variabilité », présentée comme un attribut fondamental des « types » humains, se combine avec celles de « mixité raciale » et de « métissage ». Ces dernières notions sont valorisées par Boas qui refuse l'idée d'un abâtardissement des races sous l'effet de l'immigration, et défend au contraire la thèse que « l'absence de mixité raciale tendait à aller dans le sens d'un affaiblissement du caractère d'un peuple ». L'idée de la « variabilité », qu'il place au centre de son travail sur les « types » humains, se décline en termes de « plasticité », « d'instabilité des critères physiologiques les plus fixes en apparence, défaisant du même coup les hiérarchies raciales ». Mettant en évidence non seulement la variété des types humains mais aussi la diversité présente au sein de chacun d'eux, il constate des « chevauchements » entre les « variétés constituant chaque race », chevauchements qui « révèlent, en creux, l'unicité de l'espèce humaine ou, tout au moins, l'absence de grandes discontinuités entre les races », rejoignant ainsi Darwin, partisan de « la non-discontinuité des races », et les philosophes pragmatistes américains, « la théorie de l'évolution ayant incité ces auteurs à mettre l'accent sur l'étude des individus plutôt que sur l'établissement de types et de classifications nécessairement arbitraires ». Boas s'engage donc dans « une remise en question radicale des classifications raciales » présentées comme arbitraires, montrant que « le type d'une population est toujours une abstraction des singularités remarquables repérées dans une masse d'individus » ; il établit une distinction fondamentale entre le « type », construction abstraite, et l'« individu typique », entre « l'homme moyen », « être fictif », et l'individu réel. « À l'inverse d'une science des moyennes, c'est-à-dire des ressemblances [...], la statistique boasienne se présente comme le lieu privilégié d'une science des variantes, héritière de la tradition biométrique qui avait découvert que variation et hérédité ne sont pas des forces antagonistes ». Pour Boas, « le type n'est plus un,

il est devenu pluriel et doit être reconstruit en tant que tel », il doit être considéré « non plus comme une constante mathématique mais bien comme une variable », la variable étant « la série des mesures de tous les individus, définis de façon incomplète, qui composent une classe », et « la variabilité [...] étant l'expression du fait que les individus d'une classe sont soumis à des influences inconnues ». En conséquence, « les écarts observés par rapport à la moyenne ne sont plus perçus comme des marques d'étrangeté ou d'erreurs accidentelles et extérieures, toute déviation par rapport au « type idéal » [...], c'est-à-dire à la moyenne de tous les individus considérés de manière indifférenciée, ne constitue pas nécessairement une anormalité », et Boas en arrive à l'idée que « le concept de type est une construction subjective », en insistant sur l'infinité des corrélations possibles dans la construction des individus. Comme le montre très bien Camille Joseph dans cet article, c'est en introduisant le pluriel « là où les savants de son temps préféreraient chercher l'homogénéité que Boas pouvait rappeler la grande continuité des races humaines » plutôt que d'insister sur leurs différences, et, par suite, sur l'éventuelle supériorité des unes sur les autres.

Ce dialogue subtil entre les catégories du pluriel et du singulier, valorisées ou non en fonction des conditions historiques dans lesquelles s'exerce la réflexion scientifique, se retrouve sous un tout autre éclairage, celui de l'article que l'angliciste Mélanie Grué consacre aux « Paradigmes subversifs du sujet dans la photographie *queer* de Nan Goldin ». Dans une société où, de façon traditionnelle, les individus sont catégorisés et hiérarchisés en fonction des normes de genres, des valeurs morales et des modèles comportementaux dominants qui leur sont attachés, les œuvres réalisées au cours des années 1970-1990 par la photographe américaine Nan Goldin « participent de la critique sociale sur les normes de genre ». Les clichés de Goldin montrant ses amis homosexuels, transgenres ou *drag queens*, jouent un rôle de « révélateur des subjectivités minoritaires et (fonctionnent) comme un site d'épanouissement des identités de genre subversives ». L'article vise à montrer que « la pratique artistique met en place un contre-discours sur l'humain et se met au service de la revendication identitaire des groupes genrés minoritaires ». Il s'interroge « sur la manière dont les œuvres photographiques peuvent devenir des sites de révisions épistémologiques et participer à l'élaboration de discours sociaux et politiques sur le sujet ». En « prenant pour objet les groupes marginalisés et les corps stigmatisés, [la photographie] véhicule des vérités individuelles méconnues et pourtant primordiales pour l'action sociale, car elles mettent à mal un pouvoir et un savoir créateurs d'inégalité ». En s'intéressant à des groupes très minoritaires comme les « transgenres » ou les *drag queens*, la photographie de Goldin invite « à penser la profusion du genre » : on n'est plus dans l'un de l'individu, ni dans la « paire » du couple (hétérosexuel

ou homosexuel), mais dans la révélation d'un « entre deux genres », voire d'un « troisième genre », celui de gens « franchissant les frontières du genre », certains se vivant même comme appartenant à un « troisième sexe ». À travers ses clichés, Goldin « contribue à la définition d'une réalité différentielle pour différents types d'humains » et M. Grué nous montre combien l'étude de la photographie fait ici apparaître - ou disparaître - les frontières de l'identité genrée, la photographie s'érigeant ainsi pour ainsi dire en « pratique disciplinaire », féconde puisque enrichissant la définition de l'humain.

Cette perspective heuristique, la contribution d'une discipline à la compréhension à la fois de l'un et du multiple, des individus et des sociétés, de la partie et de la globalité, se retrouve au point de départ de l'article des sociologues Vincenzo Cicchelli et Sylvie Octobre sur les apports de la « sociologie cosmopolite » dans le contexte de « globalisation » inhérent au monde contemporain. Constatant, à la suite d'autres auteurs, le « tournant cosmopolite » dans la pensée du XXI^e siècle, ces deux sociologues affirment que « l'actuel regain d'intérêt pour le cosmopolitisme a fourni un nouveau cadre prometteur pour comprendre la globalisation dans les domaines culturels, politiques et sociaux ». Une approche cosmopolite doit être basée sur la façon dont l'altérité, la pluralité et les limites sont traitées par les individus, les groupes et les institutions. Articuler l'universel et le particulier est incontestablement la tâche de toute approche cosmopolite, et de ce fait une défense du cosmopolitisme implique à la fois une reconnaissance de l'altérité, et la non-dissolution de la différence dans l'universalité. Partant de ces prémices, les auteurs pensent la sociologie cosmopolite selon trois échelles d'observation. La première, s'appuyant sur l'œuvre d'Appadurai, renvoie à « l'analyse des dynamiques culturelles relatives à l'avènement d'un monde commun et d'une conscience de la globalité ». La seconde échelle d'observation consiste à examiner « l'avènement de modes de gouvernance post-nationaux des risques globaux, avec les questions des droits humains, de la citoyenneté et des démocraties cosmopolites ». La troisième échelle – micro – vise à « comprendre comment les individus vivent dans un monde global, comment ils en font l'expérience, comment ils y agissent ».

Au terme de ces analyses, les auteurs, tout en reconnaissant que « l'approche cosmopolite fournit à la sociologie une série d'outils permettant un renouvellement de l'analyse des dynamiques culturelles, des formes de régulations institutionnelles supranationales et de la socialisation en dehors de l'État-nation », concèdent que cette approche n'offre pas de réponses à ceux qui – utopiques – espèrent l'avènement d'une culture universelle, fondée sur le partage de valeurs communes au sein « d'un monde abstrait composé de citoyens cosmopolites ». L'article aborde, mais sans s'y attarder, la question fondamentale des inégalités sociales

et culturelles (« les préconisations d'une démocratie cosmopolite restent des vœux pieux si une lutte efficace contre la pauvreté et l'inégalité n'est pas mise en place »), question qui touche à celle des discriminations et des injustices sociales soulevée dans la conclusion des textes de M. Doytcheva et d'E. Bruneel. Aux yeux de ces sociologues, la clé de la compréhension des inégalités et des conflits à l'échelle mondiale semble bien devoir être recherchée en premier lieu sur le plan socio-économique. L'étude de Cicchelli et Octobre se termine, justement, sur une nouvelle série de questions ouvertes, notamment celle des « gagnants » et des « perdants » de la mondialisation et, en conséquence, de leur penchant ou de leur aversion pour le cosmopolitisme. La recherche commune des « règles de base pour vivre harmonieusement ensemble » devrait, selon eux, passer par une réflexion « sur la façon dont on peut développer une éducation cosmopolite qui serait fondée sur une aspiration universaliste et qui fournirait aux individus des outils leur permettant de vivre en citoyens éclairés dans des sociétés façonnées par les enjeux globaux », tout un programme, qui relie indissolublement les questions socio-économiques à celles des différences culturelles et du développement culturel.

Au terme de l'analyse de ces six articles, nous voici ramenés quasiment au point de départ. Claude Compagnone soulignait le fait que les divers points de vue des acteurs sur une réalité plurielle sont socialement et matériellement situés. On pourrait rajouter qu'ils le sont aussi « culturellement », ou plus exactement « disciplinairement », c'est-à-dire en fonction de la culture disciplinaire des personnes exprimant ces points de vue. Si nous avons reçu des articles émanant d'historiens, de géographes, d'économistes, nous aurions été très certainement confrontés à d'autres applications du singulier et du pluriel. Présents, mais peu développés dans ces six articles, les termes de « groupes sociaux », « classes », « masses », « couches » ou « strates » n'auraient pas manqué d'y être commentés, disséqués, avec les innombrables distinctions que l'analyse scientifique permet d'établir au sein des diverses formes prises par les « sociétés plurielles ». L'épistémologie du pluriel n'est pas claire et bien fixée, elle est aussi complexe et plurivoque que le pluriel lui-même, c'est pourquoi d'ailleurs nous l'avons formulée de façon plurielle dans notre appel à communications... La porte est donc ouverte à d'autres réflexions. Espérons qu'elles seront nombreuses et variées.

Résumé : Pour son second numéro thématique, la revue *Sociétés plurielles* revient sur la notion de pluriel/ le et sur la manière dont cette notion a été ou est actuellement investie dans différentes disciplines. Six articles aux objets très variés, faisant appel à la sociologie, la philosophie, l'anthropologie, aux arts visuels et aux sciences de l'information et de la communication ont été retenus : les auteurs y questionnent le binôme singulier/pluriel ou semblable/dissemblable à l'université, dans l'entreprise, dans le milieu agricole, dans les biens de consommation culturelle, ou encore dans la photographie contemporaine, et dans la typologie de l'anthropologie du début du XX^e siècle. Tous abordent la question du pluriel dans les sociétés avec leurs outils et thématiques propres.

Mots-clés : Pluriel, diversité, race, genre, type, discrimination, inégalité, cosmopolitisme, pluralisme, épistémologie.

Singularities of the Plural

Abstract: For its second thematic Issue, the Review Sociétés plurielles has chosen to deal about the Epistemologies of the Plural, which can be different according to the different Branches of Learning. Six Articles, dealing with various Topics, have been selected, appealing to Sociology, Philosophy, Anthropology, visual Arts, and Sciences of Information and Communication. The Authors are questioning the Duality Singular/Plural or Similar/Different at the University, in the Enterprise or in the rural World, in the Objects of cultural Consumption as well as in the Field of contemporary Photography, or in the Typology developed in early XXth Century Anthropology. All of them deal with the Question of the Plural in our Societies with their own Tools and Problematics.

Keywords: plural, diversity, race, gender, type, discrimination, inequality, cosmopolitanism, pluralism, epistemology.

Die Eigentümlichkeiten der Mehrzahl

Abstrakt: Für ihre zweite Thema-bezogene Nummer hat sich die Zeitschrift Sociétés plurielles entschieden, das Thema der Epistemologien der Mehrzahl, zu

behandeln, die von einer Disziplin zur anderen stark unterschiedlich sein können. Sechs Artikel wurden angenommen, mit sehr verschiedenen Themen, die sich auf Soziologie, Philosophie, Anthropologie, Kunst, Wissenschaften der Information und der Kommunikation berufen.. Die Autoren behandeln das Paar Singular/Mehrzahl, oder Gleich/Verschieden sowohl auf der Universität wie in der Unternehmung oder noch auf dem Land, im Field der Kultur und der heutigen Photographie so wie in der Typologie der Anthropologie des frühen XX. Jahrhunderts. Alle behandeln die Frage der Mehrzahl in unseren Gesellschaften mit ihren eigenen Werkzeugen und Fragestellungen.

Schlüsselwörter: Mehrzahl, Mannigfaltigkeit, Rasse, Geschlecht, Typ, Diskrimination, Ungleichheit, Kosmopolitismus, Pluralismus, Erkenntnistheorie.